



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Commune de FRANCUEIL

L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre EHLINGER, Maire.

Convocations envoyées le 29 septembre 2025

Étaient présents :

M. Pierre EHLINGER, Maire,
Mmes Patricia BEGALA, GUIGNARD Bénédicte, Michèle MOLINIER, Valérie PAVERANI, Lydie SORDON,
Nicole BODARD, DA SILVA Manuela, Aude JOLY,

MM. Louis d'ASTORG, Patrick de FRIBERG, Jean-Louis LEVEQUE,

Absent excusé ayant donné procuration :

M. Didier BISSON a donné pouvoir à Jean-Louis LEVEQUE

Absent excusé sans procuration :

M. François BESNOIST

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de votants à l'ouverture de la séance : 13

Mme Lydie SORDON a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2025

Personnel :

- Adhésion au contrat de groupe « Assurance du personnel » souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
- Protection sociale complémentaire – Adhésion à la convention de participation Santé et à son contrat collectifs associés souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire

Finances :

- Décisions modificatives n°2
- Décisions modificatives n°3
- Tarification d'un emplacement au Marché de Noël

Institutions et Vie Politique :

- Election d'un délégué au SIEIL
- Dates des élections municipales 2026
- Dates des réunions du Conseil Communautaire

- Rapport d'activité du service voirie et de la communauté de communes

Informations :

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Maire
- Allée Demutz
- Chemin de Halage
- Récapitulatif sur les travaux 2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 a été adopté à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Adhésion au contrat de groupe « Assurance du personnel » souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose aux collectivités d'adhérer au contrat collectif « Assurance du Personnel » qu'il a mis en place.

La commune est actuellement assurée par GROUPAMA.

Une étude a été faite et montre que :

- le taux est plus intéressant au Centre de gestion (6.99% pour le contrat du Centre de Gestion et 7.39% pour le contrat Groupama),
- mais les garanties du contrat collectif du Centre de Gestion sont en dessous de celles que nous avons avec Groupama (franchise de 20 jours avec le contrat du Centre de Gestion et de 10 jours pour le contrat de Groupama).

Au vu des résultats de l'étude, M. le Maire propose de garder le contrat de Groupama.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

DELIBERATION N° 051.2025.06.10 – Protection sociale complémentaire – Adhésion à la convention de participation Santé et à son contrat collectif associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Le Centre de Gestion propose un contrat collectif pour la protection santé.

Pour rappel, la commune de Francueil a déjà adhéré au contrat collectif pour la Prévoyance (maintien de salaire en cas d'arrêt maladie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à **l'unanimité** pour les risques Santé :

- D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.
Les garanties d'assurance prendront effet au 1^{er} janvier 2026.
- D'autoriser le Maire/Président à effectuer tout acte en conséquence.

DELIBERATION N° 052.2025.06.10 – Décision modificative n°2 – Budget principal

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et recettes afin de pouvoir

- établir des écritures d'ordre budgétaire pour transférer des frais d'étude dans des opérations finalisées.

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
SECTION INVESTISSEMENT			
RECETTES			
041	R203	Frais d'études	5 400.00 €
DÉPENSES			
041	D2135	Installations générales, agencements, aménagements	1 440.00 €
041	D21311	Construction - Hôtel de ville	3 960.00 €

Il y a lieu d'intégrer les frais d'études aux biens concernés, comme suit :

- 2022-304-001 Frais d'études pour le Renforcement du pont du Chemin de Halage doit être intégrer dans la fiche n° 2002-299-010 « Travaux du Chemin de Halage » étant donné que les travaux ont été fait.
- 2022-304-002 Frais d'études pour la division du bâtiment 1 Rue du Château d'Eau doit être intégrer dans la fiche n°2017-202-1 « Salle de réunion » étant donné que les 2 appartements ont été vendus.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative n°2 du budget principal de l'année 2025 afin de pouvoir établir les écritures comptables présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative.

DELIBERATION N° 053.2025.06.10 – Décision modificative n°3 – Budget principal

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et recettes afin de pouvoir

- Etablir un réajustement au vu des dépenses engagées cette année

SECTION INVESTISSEMENT			
DÉPENSES			
Compte	Opération	Libellé	Montant
D 2131		Construction - Bâtiments publics	+ 4 000.00 €
D 2135		Installations générales	+ 7 000.00 €

D 2188		Autres immobilisations corporelles	+ 500.00 €
D 2158		Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 300.00 €
D 2183		Matériel informatique	+ 3 500.00 €
D 2158	308	Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 400.00 €
D 2135	309	Installations générales	+ 22 000.00 €
D 2135	302	Installations générales	- 8 000.00 €
D 2182	308	Matériel de transport	- 29 700.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES			
Compte	Opération	Libellé	Montant
D 6068		Autres matières et fournitures	+ 6 000.00 €
D 615228		Entretien et réparations sur autres bâtiments	+ 1 000.00 €
D 61551		Entretien et réparations matériels roulants	+ 1 000.00 €
D 6281		Concours divers	+ 4 000.00 €
D 6283		Frais de nettoyage	+ 1 100.00 €
D 633		Cotisations URSSAF	+ 1 600.00 €
D 65314		Cotisations sécurité sociale - part patronale (élus)	+ 1 000.00 €
D 657341		Subv de fonctionnement aux communes membres GDF	+ 300.00 €
D 657348		Subv de fonctionnement aux autres communes	+ 600.00 €
D 611		Contrat de prestations de services	- 10 000.00 €
D 65311		Indemnités de fonction (élus)	- 6 600.00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire :

- **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative n°3 du budget principal de l'année 2025 afin de pouvoir établir les écritures comptables présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative

DELIBERATION N° 054.2025.06.10 – Tarification d'un emplacement au Marché de Noël

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité organise cette année le Marché de Noël le Samedi 6 décembre.

Chaque exposant règle une participation pour bénéficier d'un emplacement.

M. le Maire propose de maintenir le tarif à 5.00 € par emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide :

- De fixer le tarif à 5 € par emplacement.

DELIBERATION N° 055.2025.06.10 – Désignation d'un nouveau délégué au SIEIL

Suite à la démission de M. BOURACHOT de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller municipal, le SIEIL demande qu'il soit nommé un nouveau délégué.

M. le Maire propose que M. Jean-Louis LEVEQUE soit nommé délégué du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** des membres présents, désigne en qualité de délégué :

- Titulaire, M. Jean-Louis LEVEQUE
- Suppléant : M. Patrick DE BRIBERG, Adjoint.

Le Conseil municipal prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL.

DELIBERATION N° 056.2025.06.10 – Demande d'Aide Financière

Une demande d'aide financière d'un montant de 400 € a été adressée par la Maison Départementale de la Solidarité de Bléré afin de régler une partie de la facture de régularisation d'électricité d'un ménage de Francueil ;

Il s'agit d'un couple de retraités (âgés respectivement de 63 et 67 ans) n'ayant pas sollicité le service social au cours des 12 derniers mois ;

La dame a rencontré des problèmes de santé et a de nombreuses séquelles physiques. Le couple a dû aménager leur maison pour permettre l'usage d'un fauteuil roulant.

Le couple a reçu une facture de régularisation d'électricité qu'il ne peut pas régler sans déstabiliser son budget déjà fragile ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, décide de verser une aide financière de 400 euros.

Elections Municipales – Dates

Pour information, les élections municipales auront lieu les dimanches 15 mars 2026 et 22 mars 2026.

Pour faciliter l'organisation de la tenue du bureau de vote, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prévenir le plus tôt possible d'une éventuelle absence.

Planning prévisionnel des réunions communautaires jusqu'en mars 2026

M. le Maire donne pour information le planning prévisionnel des réunions communautaires jusqu'en mars 2026

<i>Conférence des Maires</i>	<i>Conseils communautaires</i>
Jeudi 6 novembre 2025	Jeudi 13 novembre 2025
Jeudi 11 décembre 2025	Jeudi 18 décembre 2025
Jeudi 29 janvier 2026	Jeudi 5 février 2026 (Orientations budgétaires)
Jeudi 19 février 2026 (points budgétaires) Jeudi 26 février 2026	Jeudi 5 mars 2026 (Budgets — CA & BP)

DELIBERATION N°057.2025.06.10 - Rapport d'activités du service voirie de la Communauté de Communes

M. le Maire expose le rapport d'activités du service voirie de la Communauté de Communes.

1/ Service voirie :

- Ce service intervient à la demande des Communes.
- Prestations : travaux d'entretien, gravillonnage en PATA, curage de fossé, fauchage, entretien des chemins en calcaire, création de cheminement piéton, petits travaux d'aménagement ...
- Une étude des besoins est faite conjointement entre la commune et le service voirie de la Communauté
- A la fin de chaque opération, la commune reçoit un décompte précisant :
 - Le montant de l'acompte et le solde restant disponible
 - Le détail des prestations effectuées
- Ce service se compose de 7 agents
- Récap des travaux effectués en 2024 pour Francueil :
 - 31 900.70 € de purges, reprofilage en enrobés, PATA
 - 896.50 € de réparation de nids de poule
- En 2024, le service voirie a réalisé 650 982.79 € de travaux
- Le service voirie intervient aussi à Francueil pour le balayage une fois par trimestre pour un montant annuel de 1 995.00 €

2/ Mutualisation du personnel

- Personnel de l'accueil de loisirs

Le personnel est majoritairement mutualisé : que ce soit de la Communauté vers les Communes ou des Communes en direction de la Communauté.

En 2024, ce sont 15 agents qui sont mutualisés par la Communauté auprès de 7 communes de la Communauté dont Francueil.

5 agents communaux sont mis à la disposition de la Communauté.

- Personnel pour instruction du droit des sols

La Communauté a créé son propre service d'urbanisme mutualisé en 2014 pour l'instruction des autorisations d'urbanismes au bénéfice de l'ensemble des communes et ce à titre gratuit.

Depuis 2023, les communes peuvent demander au service urbanisme d'instruire les Déclarations Préalables moyennant la somme de 70 € par demande.

- Personnel pour le service Ressource Humaines

Depuis 2023, le service commun Ressources Humaines permet d'avoir un service efficace et efficient pour la commune de Bléré et la Communauté de communes.

Les 2 agents de ce service sont à temps partiel sur chaque entité.

- Personnel pour le service Comptabilité

Le service comptabilité de la Communauté et le NEC mutualisent un agent comptable depuis septembre 2021.

3/ Mutualisation des locaux

Les locaux des ALSH et accueil jeunes situé à Bléré sont mis à disposition

4/ Mutualisations des formations

- Formation à l'autorisation de conduite (ACES)

26 agents de 9 communes ont été formés

- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

4 sessions ont été organisés (3 formations initiales et 1 recyclage) qui ont été organisées pour 34 agents du territoire.

- Formation de Signalisation temporaire des chantiers sur la voirie

2 sessions ont été organisées pour 18 agents du territoire

- Formation d'équipier première intervention & manipulation d'extincteurs

2 sessions ont été organisées pour 19 agents du territoire

- Formation Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux

2 sessions « Concepteur et encadrant » ont été organisées pour 16 agents

1 session « Opérateur » a été organisé pour 5 agents

- Formation Gestes et postures

1 session a été organisée pour 11 agents

- Formation Habilitation électrique

1 session recyclage a été organisée pour 8 agents

- Formation BAFA

La Communauté de communes a mis en place depuis 2020 des sessions de BAFA à destination principalement des habitants de la Communauté.

Le coût de la formation est supporté par les stagiaires, mais la communauté attribue également une aide aux stagiaires du territoire : 100€ pour le stage théorique puis 80€ pour le stage d'approfondissement

En 2024, 14 stagiaires pour la session théorique dont 9 habitent le territoire ; 12 stagiaires pour la session d'approfondissement dont 5 habitent le territoire.

DELIBERATION N°058.2025.06.10 - Rapport d'activités de la Communauté de Communes

M. le Maire expose le rapport d'activités comme suit :

- La communauté de communes, c'est une population totale de 21 821 habitants sur les 15 communes membres
- 1 présidente, 9 vice-présidents et 1 conseiller communautaire délégué
- **Compétences obligatoires :**
 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.
4. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
5. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
6. Eau
7. Assainissement des eaux usées

• **Compétences facultatives :**

8. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
9. Politique du logement et du cadre de vie
10. Création, aménagement et entretien de voirie
11. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
12. Création et gestion des Maisons de Services au Public (M.S.P.) et détermination des obligations de service public afférentes
13. Transports scolaires
14. Soutien aux associations d'aide à l'emploi
15. Politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
16. Tourisme
17. Culture et sport
18. Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres
19. Gendarmerie
20. Établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de communications électroniques
21. Création d'une zone de développement de l'éolien
22. Étude, mise en place et gestion d'un Système d'information géographique (S.I.G) dont la mise en place du protocole Plan Corps de Rue Simplifié (P.C.R.S.)
23. La communauté de communes pourra aménager, exploiter, faire aménager ou faire exploiter toute nouvelle installation de production d'énergie renouvelable sur des emprises foncières lui appartenant ou dans l'emprise de zones d'activités d'intérêt économique, ou de Z.A.C. communautaires
24. La communauté de communes pourra passer, à titre accessoire, des conventions de partenariat et assurer des prestations de services dans les domaines relevant de ses compétences

• **Tourisme, économie, attractivité**

- L'année 2024 a été marquée par les travaux de réhabilitation de la seconde partie du Centre d'affaires BVC EÉmergence, qui a permis la création d'un nouvel espace
- En 2024, 12 entreprises du territoire communautaire ont été aidées au titre de ce dispositif BVC DÉVELOPPEMENT, avec un montant moyen de subvention octroyé par entreprise de 2050€ (montants compris entre 1 450€ à 3 000€).
L'enveloppe totale attribuée sur l'ensemble de l'année 2024 est de 24 590€.
- La communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher a signé, en date du 8 juillet 2024, une convention de partenariat avec l'association Initiative Touraine Val de Loire
- Les faits marquants de l'année 2024 au sein des commerces dont les murs appartiennent à la communauté de communes sont les suivants :

Inauguration des locaux de la boulangerie-pâtisserie, à La Croix-en-Touraine ;

Nouveau gérant pour la boucherie-charcuterie Rocheteau, à Civray-de-Touraine (*vente du fonds de commerce à la suite du départ en retraite*) ;

Fermeture du commerce multiservices à Luzillé (*en attente d'un nouveau repreneur*) ;

Travaux dans les locaux de la boulangerie-pâtisserie à Civray-de-Touraine

- Renouvellement de la labellisation pour la période 2024–2027 pour les communautés de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher, du Castelrenaudais, Touraine Est-Vallées et du Val d'Amboise
- La communauté de communes participe financièrement au fonctionnement de l'association Office de Tourisme Autour de Chenonceaux à hauteur de 135 000 euros, en 2024
- En 2024, à l'initiative de l'Agence départementale du Tourisme et en partenariat avec les Offices de Tourisme, il y a eu la création d'une carte avec tous les itinéraires cyclo-touristiques en Indre-et-Loire

- En 2024, les recettes relatives à la collecte de la taxe de séjour se sont élevées à 191 039,64€, correspondant à un total de 208 414 nuitées assujetties enregistrées
 - En novembre 2024, la communauté de communes enregistrait sa première participation au salon Ferme Expo qui s'est déroulé à Tours du 15 au 17 novembre 2024
- **PCAET, Déchets ménagers, projet alimentaire, agriculture et énergies renouvelables**
 - Le SIEIL est maintenant en mesure de lancer un Appel à initiatives privées (A.I.P.) afin de connaître l'appétence de l'initiative privée pour déployer des bornes I.R.V.E., ouvertes au public, sur le domaine public du territoire départemental, en s'inscrivant dans les objectifs du S.D.I.R.V.E.
 - Pour la 4e année consécutive, la communauté de communes a organisé sa Journée de l'environnement (avec un volet sur les mobilités pour cette édition), le samedi 5 octobre 2024, sur l'aire de la Gâtine à Bléré.
 - En 2024, dans le cadre de l'opération « Plantation d'arbres », 97 arbres ont été offerts et plantés par les communes et la communauté de communes, représentant environ 2 910 kg de CO2 par an d'absorbé. Le budget alloué à cette opération est de 7 916,89€ T.T.C.
- **Bâtiments & suivi de travaux**
 - Chantier centre d'affaires BVC Émergence
 - Travaux de rénovation complète de la piscine intercommunale
 - Création d'une aire de jeux à la gendarmerie
 - Création d'une aire de jeux
 - Remplacement progressif de l'ensemble de ballon d'eau chaude
 - Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Martin-le-Beau
- **Finance et patrimoine**
 - Dépenses réelles en 2024 sont de 15 497 058.00 € (Investissement : 5 814 029.00 €)
- **Petite enfance, enfance, jeunesse, transports scolaires, espace France services et action sociale**
 - Les P'tites Margottes, la micro-crèche de Francueil, a une capacité de 12 berceaux. Sur l'année 2024, 35 enfants différents ont été accueillis (dont trois enfants porteurs de handicap).
 - France Services
En 2024, les agents de l'espace France Services ont réalisé 2 160 accompagnements, contre 2 528 en 2023.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE
--

Vu la délibération n° 027.2020.02.07 relative aux délégations de pouvoirs au Maire,

Les décisions prises par M. le Maire au titre des délégations du Conseil municipal sont soumises aux mêmes règles de contrôle et de publicité que si elles étaient prises par le Conseil municipal lui-même (L. 2122-23, al. 1 du CGCT).

M le Maire doit rendre compte des décisions prises sur la base des attributions déléguées à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Décision n°2025/005 - renouvellement de la concession G35
Décision n°2025/006 - conversion de la concession C48
Décision n°2025/007 – renouvellement de la concession H34

15) exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal.

N°	Parcelle(s)	Adresse	Exercice du droit de préemption
2025-0012	D494-1750	11 rue des Ouldes	non
2025-0013	D2105-2103	22 rue du Château d'eau	non
2025-0014	C437-438 ZM63	rue de l'Europe	non
2025-0015	A824-932	Le Pont (Rue d'Amboise)	non
2025-0016	ZA192	11 Grand Rue de Coulommiers	non
2025-0017	ZB401-403 B2679-2680	Rue d'Amboise terrain	non
2025-0018	D494-1750	Rue du Cher	non
2025-0019	B2667 - 1026 - 1071	Rue du Cher	non
2025-0020	ZB386 - ZB388	16 Rue Jean Moulin	non

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Allée Demutz

Pour information, un arrêté de circulation est en cours d'élaboration afin que ce chemin devienne piétonnier

❖ Chemin de Halage

Les travaux de réfection de ce chemin sont terminés.

Il a été installé une barrière afin d'interdire les véhicules d'emprunter ce chemin

❖ Récapitulatif des travaux 2025

Lors du vote du Budget Primitif en mars dernier, il avait été décidé les travaux suivants :

- L'installation d'une aire de jeux près de la Salle des fêtes :
l'installation est en cours d'achèvement
- Remplacement des paniers de basket au City-Stade :
chantier terminé
- Création de 2 ouvertures au cabinet des infirmières :
les devis sont signés, la demande de Déclaration Préalable est en cours d'élaboration par Sébastien
- Matériel Informatique :

Acquisition des mises à jour windows 11 avant mi-octobre et le nouveau pack office Microsoft.

Changement de l'unité centrale de M. le Maire.

- Travaux de voirie : **Réfection du Chemin de Halage avec pose d'une barrière**

- Travaux à l'école : **Achat et pose des barrières et potelets devant l'école**

Installation de la fibre

Changement des menuiseries extérieures :

- Devis signés : 85 128.80 €
- Pose aux vacances de février 2026
- Subvention FDSR = 37 403.00 €

- Réfection des portails du cimetière et de l'école :

Annulation des devis accordés à ABCréation, les délais d'intervention n'étant pas du tout respecter.

En attente d'un nouveau devis, auprès d'une entreprise de Loches.

- Zone humide : **à ce jour aucun accord de subvention**

- Le SDIS est en difficulté financière Il faut 25 millions d'euros sur 10 ans. Pour le budget 2026 4 millions sont nécessaire pour équilibrer le budget. Un accord de l'ensemble des collectivités est sur le chemin d'un financement. Un groupe de travail va être constitué pour afin d'étudier les dépenses et leur gestion (notamment les ressources humaines). Il est attendu pour 2026 un financement de 6,26€ par habitant soit entre 8000€ et 10 000€ pour notre commune.

- La Reine Blanche bar/restaurant de Francueil. Nous avons un solde de tout comptes de 9500€. On nous demande de financer le solde de tout compte alors que nous ne sommes pas employeur.
- Proxi demande de mise à niveau du système frigorifique pour 6000€. C'est une dépense que nous pourrions être amenés à financer pour maintenir ce commerce de proximité
- Jean-Louis nous informe que le 2^{ème} tracteur qui a plus de 20 ans nous coute cher en réparation. Peut-être faudra t'il le changer.

❖ **Dates à retenir :**

Samedi 4 – Dimanche 5 octobre
Samedi 4 – Dimanche 5 octobre
Dimanche 5 octobre
Dimanche 12 octobre
Jeudi 30 octobre
Vendredi 14 novembre

Championnat de France de trial des régions
Fête de l'Automne
Randonnée Octobre Rose
Vide dressing – Bourse aux jouets
Visite guidée sur le thème « Cher nature »
Soirée de remise de don

TRIAL
Comité des Fêtes
En Goguette A
APE
PLT
En Goguette A

❖ **Prochain conseil : 15 décembre 2025**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Le Maire

Pierre EHLINGER

La secrétaire de séance

Lydie SORDON

